



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de Janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme. FRAY Monique, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette et M. VIDAL Vincent.

Procurations : M. ROSE Hermand a donné procuration à M. TOULOUSE Thierry, et Mme. OUZEBIHA Arlette à M. DURAND Jean Roger et M. VIDAL Vincent à M. GUILLEMIN Alban.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2024-003 : CONVENTION D'ACCUEIL DES ENFANTS EN CLASSE ULIS A L'ECOLE PRIMAIRE DE JOYEUSE :

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention, applicable pour l'année scolaire 2022-2023, reçu de la Mairie de Joyeuse, réglant les conditions d'accueil d'un enfant scolarisé dans la classe d'inclusion scolaire « ULIS » à l'école primaire de Joyeuse.

Les frais de fonctionnement pour un élève scolarisé en classe d'ULIS fixés par le conseil municipal de Joyeuse pour la période considérée s'élèvent à 808,59 €.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE : à l'unanimité des membres présents

- D'accepter la convention telle qu'elle vient de lui être présentée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents:	16
Nombre de votants:	19
Pour :	19
Contre :	00
Abstention :	00
La Secrétaire de séance	

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 15 Janvier 2024,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND